17 juin 2016 -14:55

Appartient à Conseil des ministres du 17 juin 2016

Procédure de nomination et de remplacement des membres du Conseil supérieur des volontaires

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'arrêté royal du 2 octobre 2002 portant création du Conseil supérieur des volontaires.

Le projet d'arrêté royal répond aux objectifs suivants :

- établir une procédure de nomination et de remplacement des membres du Conseil supérieur des volontaires (CSV), conforme à l'article 2 de la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis
- simplifier la procédure de remplacement en cours de mandat des personnes qui représentent les associations membres effectifs ou suppléants
- reprendre l'article du règlement d'ordre intérieur du CSV qui stipule qu'en cas de démission d'une organisation membre effectif, le Conseil choisit son remplaçant parmi les associations membres suppléants

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
http://www.deblock.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be